

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

SERVICES DU GOUVERNEUR

COMMISSION REGIONALE DE
PASSATION DES MARCHES DE L'EST



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

GOVERNOR'S OFFICE

EAST REGIONAL PUBLIC
TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 1507 /AONO/B/SDG/CRPM-ES/2022 DU 23 JUN 2022

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUAI D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT DU BETAIL DE NDOKAYO DANS L'ARRONDISSEMENT DE BETARE-OYA (DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM)

Financement : BIP 2022

Imputation : 56 31 055 02 4412120 523311

Le Gouverneur de la Région de l'Est, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des opérations sus indiquées.

1. Objet de l'appel d'Offres.

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution du projet ci-après: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUAI D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT DU BETAIL DE NDOKAYO DANS L'ARRONDISSEMENT DE BETARE-OYA (DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM).

2. Consistances des travaux

Les travaux comprennent les tâches suivantes :

- ◆ les travaux préparatoires ;
- ◆ le terrassement ;
- ◆ le béton armé ;
- ◆ la menuiserie métallique.

3. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie-civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

4. Financement.

Les travaux, objet du présent Appel d'offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, exercice 2022.

Le montant prévisionnel des travaux est de dix millions de francs CFA (10 000 000 FCFA).

5. Délais d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux est de deux (02) mois, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des Offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'attributaire.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du Gouverneur de la Région de l'Est.

8. Retrait et acquisition des offres.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services du Gouverneur de la Région de l'Est ; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Quinze Mille (15 000) Francs CFA**, payable au trésor public, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Caution de soumission :

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission établie, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances et d'un montant égal à : **deux cent mille (200 000) francs CFA**. La dite caution devra être valide trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

La caution de soumission sera libérée d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, la caution de soumission sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

10. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir dans les Services du Gouverneur de la Région de l'Est à Bertoua au plus tard le 20 JUIL 2022 à 13 heures précises et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 007/AQNO/B/SDG/CRPM-ES/2022 DU 23 JUIL 2022

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUAI D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT DU BETAIL DE NDOKAYO DANS L'ARRONDISSEMENT DE BETARE OYA (DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

11. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par l'une des banques de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à : **deux cent mille (200 000) francs CFA**. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le 20 JUIL 2022 à 14 heures par la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Est dans la salle des conférences de la DR/MINMAP/EST.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation.

Après ouverture des Offres par la Commission Régionale de passation des marchés, les plis déclarés recevables seront confiés à une sous-commission d'analyse pour évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles.

12.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires ont pour objet d'identifier et d'éliminer les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres.

Les critères éliminatoires sont :

- ↓ Dossiers incomplets ou pièces non conformes 48 heures après l'ouverture des plis (sous réserves des dispositions de l'article 92 (9) du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics);
- ↓ Absence de la caution de soumission;
- ↓ fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- ↓ non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels;
- ↓ absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- ↓ Modification des libellés ou quantités du cadre du devis inséré au DAO ;
- ↓ absence du sous détail des prix unitaires ;
- ↓ offre financière incomplète ou non conforme.

12.2. Principaux critères essentiels

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront selon le système binaire (oui/non) des critères de qualification portant sur :

N°	Activité	Appréciation OUI / NON
A)	CAPACITE FINANCIERE	
B)	REFERENCES DE L'ENTREPRISE	
C)	METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX	
D)	COHERENCE ENTRE PLANNINGS D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX ET PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX	
E)	EXPERIENCE DU PERSONNEL	
F)	MATERIEL ET EQUIPEMENT ESSENTIEL	
G)	COMPREHENSION DU PROJET	

14. Délai de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'Offre évaluée la moins disante et réunissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux dits éliminatoires.

16. Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services du Gouverneur de la Région de l'Est, Tél/Fax : 222 241 665.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Président de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) avec copie au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics./-

Bertoua, le 23 JUIN 2022

Le Gouverneur de la Région de l'Est

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- DRMINMAP/EST (pour information et affichage)
- DRMINEPIA/EST (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CRPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVEST (pour affichage et mémoire)



MYONGO GREGOIRE